




5.00 crédits	30.0 h	Q2
--------------	--------	----

Enseignants	De Munck Jean ;Ringelheim Julie ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>Ce cours vise à reconnaître et situer la place de la norme juridique dans le contexte social et à présenter la manière dont la sociologie aborde et étudie les phénomènes sociaux en rapport avec le cadre juridique d'une société donnée. Il s'agit d'apprendre à reconnaître les phénomènes sociaux réels auxquels la norme juridique formelle se réfère et d'analyser la manière dans laquelle cette norme intervient pour les définir, les réglementer ou les interdire. L'approche théorique sera accompagnée de la présentation des résultats des principales recherches empiriques . Le cours reprendra les principaux concepts sociologiques pertinents pour une approche des phénomènes sociaux faisant l'objet d'une réglementation juridique. Il se penchera sur les processus sociaux de construction de la norme juridique et sur le rapport complexe entre évolution des phénomènes sociaux et évolution législative. Il prendra en compte aussi bien la question de la réception des normes juridiques de la part des citoyens dans leur ensemble (représentations, connaissance, respect de la norme, modification de comportements) que celle de l'application de la part des autorités (pratiques judiciaires, sentencing) et de ses effets. Il présentera certains aspects sociologiques liés aux différents domaines du droit, notamment le droit de la famille, le droit social, le droit économique, le droit pénal, le droit de la santé, etc.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Réfléchir et participer</p> <p>Actualiser ses connaissances, percevoir les passerelles entre les différentes branches du droit, se forger des opinions personnelles et, le cas échéant, faire fructifier l'ouverture résultant d'un stage ou d'un séjour d'échange.</p> <p>4.2. Apercevoir, mobiliser et exprimer les liens, passerelles et prolongements unissant entre elles les différentes branches du droit afin d'analyser une situation factuelle.</p> <p>4.3. Dans une perspective interdisciplinaire, connaître, comprendre et mobiliser les concepts et théories issus d'autres sciences humaines (notamment l'économie politique, la philosophie, la psychologie, la sociologie, l'histoire et l'éthique) afin d'appréhender le rôle, la portée et les limites du droit et de la justice.</p> <p>4.4. Faire fructifier l'ouverture résultant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un stage de pratique juridique et approfondir à cette occasion la capacité de contextualiser les normes, les institutions et les personnes appelées à les appliquer ; - soit du programme interdisciplinaire en création d'entreprise ; - soit d'un séjour d'échange ; - soit de cours dispensés en faculté par des professeurs étrangers. <p>S'interroger et s'impliquer</p> <p>S'interroger sur les choix que véhiculent les normes, se forger des opinions personnelles et s'impliquer dans la promotion des valeurs fondatrices du droit.</p> <p>5.1. Comprendre le caractère relatif, dans le temps et dans l'espace, d'une solution juridique, et ainsi s'interroger sur la pertinence des choix qu'elle véhicule.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Les étudiants sont évalués par le biais d'un examen oral. Lors de l'examen, une question leur est posée sur l'un des textes discutés au cours. Ils disposent de 10 minutes pour préparer leur réponse. Les textes sont fournis à l'examen par les enseignants.
Méthodes d'enseignement	Le cours combine cours magistral et discussions avec les étudiants. Ceux-ci sont encouragés à participer activement au cours.
Contenu	<p>Le cours a pour objectif d'initier les étudiants aux grands auteurs et aux grands thèmes de la sociologie du droit</p> <p>Dans une première série de cours, on discutera de la pensée de plusieurs grands auteurs classiques européens, qui comptent parmi les fondateurs de la sociologie du droit : Durkheim, Marx, Weber et Luhman. .</p> <p>La deuxième partie du cours sera consacrée aux débats contemporains portant sur la sociologie de la globalisation du droit. On abordera les débats contemporains portés par Boaventura de Sousa Santos, Günther Teubner, Chris Thornhill, Sally Engel Merry, Jean Cohen autour de la globalisation de la référence aux droits de l'Homme..</p>

Ressources en ligne	Le cours est basé sur l'analyse de textes (extraits de livres et articles scientifiques) sur différents thèmes. Ces textes sont mis à la disposition des étudiants sur i-campus.
Bibliographie	Une liste d'articles et de livres pertinents sera fournie en début de cours.
Autres infos	L'étudiant ne peut prendre aucun document à l'examen. Les documents nécessaires à l'examen sont fournis par les professeurs.
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en droit	DROI2M	5		
Master [120] en droit (horaire décalé)	DRHD2M	5		
Master [120] en sociologie	SOC2M	5		
Master [60] en sociologie et anthropologie	SOCA2M1	5		